

## **Compte rendu Conseil Portuaire 10 Juin 2022 réalisé en présentiel**

### **Présents :**

Président du Conseil Portuaire, représentant le Président du Conseil Départemental (CD) (1 voix) :

- Yvan TAILLEBOIS, membre du Conseil Départemental

Représentants du concessionnaire (2 voix) :

- Damien PILLON, Président Directeur Général SPL, membre du CA de la SPL (titulaire)
- Daniel DENIS, membre du Conseil Départemental, membre du CA de la SPL (titulaire)
- Olivier LEMAIGNEN, Directeur exécutif SPL (suppléant)

Représentant Conseil Municipal St Vaast (1 voix) :

- Gilbert DOUCET, maire de St Vaast (titulaire)

Représentant du personnel du concessionnaire (1 voix) :

- Florent DULOIR, maitre de port de St Vaast (titulaire)

Représentant le personnel du service de gestion des ports du département (1 voix) :

- Thierry LETEISSIER, Responsable aux Agences Portuaires du Service Portuaire du CD (titulaire)

Représentants activité « pêche » (3 voix) :

Représentants activité « plaisance » (5 voix) :

- Georges COURTAY (titulaire Cluppp)
- Lucien POIROT (titulaire Cluppp)
- Claude SANTERRE (titulaire Cluppp)
- Jean RIBY (titulaire Cluppp, excusé)
- Philippe LEVREUX (suppléant Cluppp)
- Janine CONRAUD (suppléante Cluppp)
- François TAILLE (suppléant Cluppp, excusé)
- René RAVASE (suppléant Cluppp, excusé)
- Bernard MOTTIER (titulaire SNSM, excusé)
- Michel TRAISNEL (suppléant B. Mottier, excusé)

Représentant activité « commerce » (1 voix)

- Eric JACOB, Responsable site Tatihou (titulaire, excusé)
- Yves PICOT, (suppléant)

Autres participants :

- Stéphane GAUTIER, Directeur de la mer, des ports et aéroports du CD
- Arnaud LEROUX, Chef du service portuaire et aéroportuaire du CD
- Claudine SOURISSE Secrétaire de séance du CD

### **Absents :**

- 3 représentants activité « pêche » : absents

### **Votants :**

- 11

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





### Introduction Damien PILLON (DP)

- Au nom de la Spl, avec O. Lemaigen nous sommes heureux d'accueillir les membres de ce Conseil Portuaire et de son Président.
- Félicitations à F. Duloir pour le travail réalisé avec son équipe pour aménager cette salle de réunion.

### Introduction Yvan TAILLEBOIS (YT)

- Bienvenue aux membres du Conseil Portuaire,
- Content de nous accueillir en présentiel.
- Regrettant de n'avoir pu rencontrer un certain nombre d'entre vous pour contrainte de calendrier.

### Approbation du Compte rendu du 15 Décembre 2021 :

Thierry LETESSIER (TL)

- Document transmis par l'AUPPSV à l'Agence Portuaire pour correction à apporter en page 5 (Annexe 2).
- Un erratum sera joint à ce compte rendu.
- Pas d'autres remarques !

« Le compte rendu du 15/12/2021 est validé à l'unanimité »

### Ordre du jour :

L'ordre du jour du Conseil Portuaire est complété par un courriel transmis par l'AUPPSV (Annexe 1, Annexe 2 et Annexe 3).

### Rapport d'activité 2021 :

Document département de la Manche (Annexe 4)

Document présenté par Thierry LETESSIER (TL)

#### a) Domaine économique

##### Plaisance

Locations	2017	2018	2019	2020	2021
à l'année	654	670	669	666	660
au mois	68	54	51	37	48
à la journée	4990	5140	6956	3818	1634

##### Nationalités des visiteurs (nuitées)

Nationalité	2019	2020	2021
Française	2427	2513	2525
Anglaise	1241	346	82
Belge	265	191	398
Hollandaise	563	298	520
Allemande	105	83	153
Autres	46	21	96
Cumul nuitées	4647	3452	3774

##### Passagers Tatihou

Passagers	2017	2018	2019	2020	2021
à l'année	60848	63690	61717	38983	47000

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





### Commentaire YT :

- Un nouveau bateau à passager, Tatihou 3, est en construction dans un chantier de Cherbourg depuis cet hiver. D'un montant de 1,3 M€, il doit être opérationnel en mars 2023. Ce navire amphibie de même type que le précédent est équipé d'une motorisation moins bruyante.

### Commentaire GC :

- Entre 2020 et 2021, la baisse de fréquentation des Britanniques liée au Brexit est compensée en 2021 par le fait que les navires venant de l'Europe du nord longent les côtes françaises plutôt que la rive britannique.

## b) Domaine technique

### Travaux réalisés en 2021

Diagnostic corrosion des portes du bassin : 9000€ HT

### Travaux prévus en 2022 (y compris investissements non achevés)

Parking (hors compléments-plantations, borne de recharge électrique,..) : 239 501€ HT

Zone technique et clôtures : 60 000€ HT

Salle de réunion du bureau du Port : 15 000€ HT

Accès sanitaires de la Marina : 30 000€ HT

Bornes WIFI et informatique associée : 5 000€ HT

Suivi des terrains (sédiments du dragage) : 3 200€ HT

Reprise des joints jetée feu vert et injection de béton : 60 000€ HT

### Commentaires SPL :

#### Portes du bassin + anodes

- Yannick procède au nettoyage, décapage et mise en peinture des portes. Ce nettoyage réalisé uniquement en interne devrait être achevé pour le fin de l'été.
- L'hydraulique des portes a été révisée en 2017 (question de GD).
- FD signale un suivi en cours d'une légère fuite d'huile sur un vérin de porte. Si besoin, il sera procédé à une intervention et une maintenance générale du mécanisme.
- A ce jour, les tests des systèmes des portes réalisés mensuellement donnent satisfaction.
- La SPL a commandé les anodes pour les portes et les pieux. Installation prévue à partir de Septembre.
- La SPL recherche un soudeur pour procéder à la fixation des anodes sur les pieux (52).

#### Zone technique

- Le portail est remis en fonctionnement (ceci a nécessité plusieurs interventions).
- Le chantier « Clôtures du Cotentin » est non achevé : des relances régulières sont effectuées par le port.
- L'accès à la zone technique et la future zone déchèterie se fera par carte.

#### Sanitaires « Marina »

- La mise en commun (communication) des sanitaires hommes et femme est réalisée.
- Création de l'accès côté bassin avec une porte à digicode et lecteur de carte sur porte d'accès intérieure (sas d'entrée) en cours.
- Le digicode est conservé pour les visiteurs du ponton E qui pourront obtenir des codes personnalisés pour leur durée de séjour.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





### Wifi

- Les mâts d'antenne WIFI sont en cours de finalisation par les équipes SPL de Granville (approvisionnements longs). Il en est de même pour les équipements informatiques.
- Cible de déploiement courant Juillet.
- Actuellement la connexion ne peut s'effectuer qu'avec code d'accès fourni par la capitainerie.
- Les modalités d'accès au réseau WIFI vont évoluer avec ce nouveau dispositif. FD fera une information aux usagers en temps utile (mode d'emploi).

### Parking clos

- Les bornes de recharge pour véhicule électrique sont en cours de fabrication. Elles devraient être posées mi-juillet, ceci sans garantie de délai de raccordement au réseau électrique.

### Fleurs passerelles

- Pas de reconduction de ces équipements et suppression de poteaux.

### Complément AUPPSV

- L'AUPPSV fait remarquer un problème d'éclairage sur les pontons. FD indique que quelques bornes ont un fonctionnement récalcitrant malgré les actions de maintenance menées !

### Budget exécuté 2021 :

Document SPL (Annexe 5)

Dépenses et Recettes 2021 (Tableaux Auppsv Annexe 6 et 7)

Documents présentés par Thierry LETEISSIER

Compte SVLH	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Produits	1 879 985	1 599 981
Consommations	1 012 197	840 067
Charges	745 187	703 488
Résultat d'exploitation	122 601	56 427
Résultat courant	96 320	27 292
Impôts	25 525	7 642
Résultat exercice	70 795	19 650

A la suite de la présentation, les échanges entre l'AUPPSV et principalement OL ont lieu :

GC souligne les écarts notables relevés entre :

- Les budgets prévisionnels, (Bilan Prévisionnel 2022 - BP).
- Les atterrissages présentés, (Estimation Atterrissage 2021 -ATT).
- Les budgets exécutés (Bilan exécuté 2021 - BE).
- Dont l'exemple du poste carburants avec BP équivalent à BE mais ATT 10% inférieur, respectivement à 925 k€, 927 k€ et 822 k€.

OL indique que l'atterrissage, élaboré courant septembre, présenté en décembre, n'est pas un document obligatoirement communicable pour un Conseil Portuaire, c'est uniquement un document interne SPL et fourni pour transparence.

- Au vu de nos questions, il se propose de ne plus nous communiquer ces chiffres.

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





### **Bilan Passif/Capitaux propres**

Suite à notre commentaire en annexe 2, OL indique que la page 3 (annexe 5), « Bilan Passif » transmise avant le Conseil Portuaire est erronée. Il nous remet en séance un document complet correct. Le montant cumulé fin 2021 s'élevant donc à 295 303 €.

La subvention d'investissement de 38 400 € HT correspond à 28 000€ de subvention du Conseil Départemental pour les travaux de parking (soit 20% du budget initial) et à 10 000€ de bonus écologique pour le véhicule Kangoo électrique.

OL précise que c'est le compte d'exploitation qui est analysé en Conseil Portuaire et non pas le bilan du port qui se trouve dans les documents fournis (*il y aura certainement une remarque à faire lors de la validation de ce compte rendu au prochain CP*).

### **Au sujet des provisions**

L'évolution des montants entre les différentes informations est notable BP 120 000€, ATT 125 000€, BE 100 000€.

Lors du conseil portuaire de décembre dernier, le commentaire SPL du montant de l'atterrissage indiquait une baisse du montant lié à la non nécessité de grand carénage des portes (ceci en contradiction avec le chiffre présenté).

En parallèle, il a été procédé à une reprise de provision de 18 000€ non annoncés avec l'atterrissage.

- Reprise correspondante à une reprise de provisions pour non-maintien du besoin de carénage des portes du bassin à la suite du diagnostic.
- La prévision du dragage décennal est de 750 000€ soit 75 000 € de provisions annuelles. (cumul dragage provisionné à fin 2021 225 000€).
- Les 100 000€ restants provisionnés correspondent aux besoins portes et pieux (anodes pour 25.000€ et travaux associés) et réfection jetée feu vert de 60.000€.

L'AUPPSV fait remarquer l'insuffisance des provisions de la SPL, celles-ci ne prenant pas en compte :

- Le dragage nécessaire de l'avant-port comme échangé lors du conseil portuaire précédent (Décembre 2021).
- La prévision de travaux à prévoir sur la jetée principale de Saint Vaast.

La SPL répond que sans projet précis avec devis ou montant associé elle ne peut provisionner (nécessité de justifier des provisions) et uniquement pour des travaux d'entretien. Ce qui est le cas pour le dragage et autres travaux.

L'AUPPSV incite la SPL à travailler les besoins tels qu'exprimés, ceci permettrait de limiter les « bénéfices imposés fictivement » du port de Saint Vaast la Hougue et d'obtenir un résultat plus équilibré. De plus, toute reprise de provision entraîne une augmentation du résultat positif donc une augmentation des impôts.

Stéphane GAUTIER (SG) pensant également qu'il est bien dommage qu'une société publique doive payer des impôts, mais repris par le Commissaire aux Comptes précisant que ce n'est pas le résultat qui définit une dotation aux provisions mais seulement le besoin.

Dans le contexte actuel d'inflation l'AUPPSV fait remarquer que les tarifs du port, indexés sur l'indice INSEE vont évoluer fortement alors que dans le même temps les revenus des plaisanciers, en grande majorité des retraités, ne vont pas suivre cette évolution.

Cette augmentation de tarification pourrait devenir à double tranchant pour la SPL avec l'effet prix (augmentation des recettes) et risque d'inciter des plaisanciers à retirer ou se séparer de leur bateau (limitation du nombre de clients).

Gilbert DOUCET (GD) rajoute que les limitations actuelles du nombre de prises pour les pêcheurs plaisanciers (réglementation) jouent déjà dans ce sens !

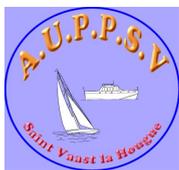
**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





D. DENIS répond que le Département a bien conscience de ces enjeux et constate une diminution d'attractivité des ports sur le Calvados. En ce qui concerne le Département de la Manche, la pression immobilière actuelle (le CD perçoit les droits de mutation sur l'immobilier) est telle qu'il ressort un attrait accru de notre Département à la suite du COVID.

Le département estime que le risque de diminution du nombre d'usagers des ports du département n'est pas d'actualité.

L'AUPPSV souligne néanmoins le constat d'un glissement des voiliers vers l'ouest affectant le port de Saint Vaast (Calvados => St Vaast => Cherbourg => Bretagne).

Ces aspects doivent être pris en compte dans les décisions futures !

### **Bénéfices et équilibre des comptes du port**

LP réitère son incompréhension sur un tel résultat positif et ce montant important des impôts.

D. PILLON, D. DENIS et OL commentent les bénéfices du port en réponse à nos remarques (Annexe 2).

DP : le Port de SVLH fait des bénéfices récurrents, ceci est normal et souhaitable afin de maintenir un niveau de trésorerie permettant d'investir et de faire face aux travaux imprévus.

OL : Le chiffre d'affaire du port de SVT apporté par les plaisanciers reste stable voir diminue légèrement :

- 2019 : 765 k€
- 2020 : 739 k€
- 2021 : 754 k€

Avec le niveau de dépenses ce ne sont pas ces revenus qui permettent au port d'avoir des excédents.

Les bénéfices correspondent plutôt aux compléments de recette telles que les locations d'emplacements (Marina, Chantier Bernard, manège) et carburant.

OL et DD : il faut également reconnaître le niveau de dépense maîtrisé par SVLH. Y contribuent nettement les réalisations de travaux effectuées par les personnels SPL et non sous-traités comme les travaux sur les portes du bassin, les sanitaires, l'aménagement de la capitainerie dont la salle de réunion utilisée ce jour, la WIFI. L'augmentation des capitaux propres permet également de financer le nouveau parking sans recourir à l'emprunt.

### **Evolution des charges de personnel SPL et SVLH**

L'AUPPSV a transmis avant le CP son analyse sur ce sujet. Analyse étendue à la période 2016/2017 comme demandé par la SPL (Annexe 3).

Celle-ci fait ressortir :

- Une nette diminution des dépenses sur la période 2018/2019 relativement à 2016 (-13,5% constaté soit de l'ordre de -15% inflation comprise).
- Un niveau de dépense équivalent à 2016 (voire moindre compte tenu de l'inflation) sur la période 2020/2021 avec respectivement +1,7% et +2,9%.
- Une légère augmentation de +9% sur le BP 2022.

L'AUPPSV montre bien qu'avant l'intégration du Port de Barneville-Carteret dans la SPL, le niveau de dépense en personnel était mieux optimisé avec la mutualisation des fonctions de Direction pour plusieurs ports.

Ceci n'est plus le cas avec un niveau de dépense au moins équivalent à celui de 2016 depuis l'intégration des Ports de Carteret et surtout de Granville.

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





OL : A noter :

- L'arrivée d'une nouvelle employée au bureau du port de SVT : Séverine en temps partiel à 80%.
- L'évolution apportée par la structure plus large de la SPL d'un service RH, d'un service informatique et de soutien technique pour les équipes locales sur les ports.

### **Commentaires sur les recettes et dépenses 2021**

- OL précise que les recettes de stationnement des pêcheurs sont intégrées dans la ligne consolidée « redevance passagers Tatihou SVLH ».
- Le fait d'adapter dans le compte de résultat le contenu des lignes, n'en facilite pas l'analyse...
- OL précise que le transfert de charge correspond à un remboursement d'assurance et à une reprise de provision sur action sociale faite en 2018.

### **Mise à jour de tarification**

TL présente les modifications des tarifs proposées dans l'ordre du jour au chapitre 5. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

- Tarif électricité : à notre question il est répondu qu'une seule personne utilise cet abonnement de service électrique continu.
- Création d'un tarif de nettoyage bord de quai à l'attention des pêcheurs professionnels.

TL souligne une évolution réglementaire du code des transports impliquant la nécessité de faire apparaître dans les tarifs (AOT) la part dévolue à la collecte et au traitement des déchets.

Le plan de traitement des déchets sera à actualiser en conséquence.

Devrait impacter navires de commerce et navires de pêche.

Pour la plaisance il va falloir faire apparaître, sur la redevance, la partie consacrée au traitement des déchets.

Ceci est à mettre en œuvre au 01/01/2023.

### **Statuts SPL et états de gestion 2021**

LP indique que les nouveaux statuts SPL ne sont toujours pas déposés. Les états de gestion 2021 ont été déposés au tribunal de commerce de Coutances.

OL assure que la mise en œuvre des nouveaux administrateurs et de la nouvelle structure est imminente car cela doit être entériné cet après midi même dans la présente salle.

La SPL sera administrée par 14 représentants du Département, 1 représentant municipal St Vaast-Barfleur, 1 représentant municipal Portbail-Barneville Carteret-La Hague, 1 représentant Granville, 1 représentant Granville Terre et Mer (Communauté de Commune).

### **Port de Tatihou**

Pas de commentaire particulier

- Travaux de réfection pris en compte par le Département.
- Installation de la fibre optique sans incidence sur la navigation à partir du pont de Saire jusqu'à l'île en passant par le chemin empierré.

### **Questions diverses**

AUPPSV

- Il est signalé un bateau de pêche avec des viviers stationnant dans le port (problème sanitaire et déchets rejetés dans le bassin).

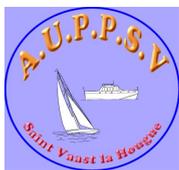
**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





- Des problèmes de vitesse excessive de bateaux de pêche au niveau des portes.

#### G Doucet

- Fête de la mer et encombrement des quais : Avec l'encombrement lié aux appareils de pêche entreposés sur les quais, le Maire est responsable en cas d'accident sur les quais. Une solution d'entreposage est à définir. Les zones de circulation des promeneurs doivent être dégagées.
- Interférences liées au calendrier avec la proximité de la fête foraine et le chapiteau des traversées Tatihou qui sera monté en avance...
- Point sur les emplacements des caravanes des forains : pas de solution validée par l'administration. Pas de possibilité d'utiliser le terrain de la Bijude du fait de zone à risque de submersion.
- Organisation de la bénédiction de la mer du 17/07/2022. En attente des dernières instructions de la Préfecture Maritime après déclaration de la manifestation nautique.
- Besoin confirmé d'un balisage à définir et de mise en place dans le RUN pour localiser à marée haute les emplacements des casiers nouvelle génération plus hauts des ostréiculteurs limitant la hauteur d'eau dans cette zone. Solution à travailler avec la DDTM vis-à-vis du danger à la navigation. (à l'attention de TL).

#### OL

- Fête foraine : Hors de question d'utiliser le parking des plaisanciers avec une possible utilisation des places de parking au delà de la bouée de Quinéville (uniquement pour cette année).

#### CLUPP

L'AUPPSV demande si un CLUPP est envisagé pour présenter les comptes exécutés 2021.

Le Département n'avait rien prévu à ce sujet.

Dans le fonctionnement actuel, les représentants élus du Clupp au Conseil Portuaire ne peuvent, en aucun cas, se rapprocher de membres de cette instance ; pour les informer de nos actions. Donc il y a obligation de cette réunion.

A notre insistance, le Département assure qu'il va organiser la tenue du CLUPP courant septembre.

**La séance est levée à 13 h 15.**

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**

